



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
PRÉSIDENTE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 14 décembre 2015

DOSSIER DE PRESSE

Réunion du comité de site du contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) en Polynésie française

Un comité de site s'est tenu, ce lundi 14 décembre 2015, à 16 heures, le Haut-commissaire et le Président du Pays avaient à leurs côtés, les maires (ou leurs représentants) des six communes concernées pour le CRSD : Arue, Mahina, Faa'a, Papeete, Pirae, Tairapu Est, ainsi que le commandant supérieur des forces armées en Polynésie française, des représentants du secteur économique (CCISM, Port autonome, MEDEF, CGPME, SMGCTP, CESC, AFD, TNAD) et le fondé de pouvoir du Directeur général des finances publiques (DGFIP)

Cette rencontre avait pour principal objectif de valider les projets portés par les maires et de les informer sur les étapes à venir pour les concrétiser.

Le CRSD : un outil pour favoriser la reconversion économique dans les communes impactées par la restructuration des forces armées.

Le « Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale » de 2008, a défini une restructuration importante des forces armées françaises avec pour conséquence une réduction des effectifs des personnels civils et militaires de la défense nationale présents en Polynésie française.

Dès 2009, l'Etat a affirmé sa ferme volonté de compenser l'impact de cette mesure pour la Polynésie française par un Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD).

La mise en place du CRSD retardée par des questions de droit.

Des questions juridiques complexes liées au partage des compétences entre le Pays et les communes, ont retardé significativement la signature de ce contrat.

Grâce à un long travail entre l'Etat, le Pays et les communes cet obstacle juridique est en passe d'être levé, une loi du Pays viendra transférer les compétences nécessaires aux communes. **Le comité de site qui a eu lieu aujourd'hui, est donc une étape décisive franchie avant la signature officielle du CRSD prévue dans le courant du premier trimestre 2016.**

Contacts médias

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
communication@presidence.pf



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
PRÉSIDENTE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

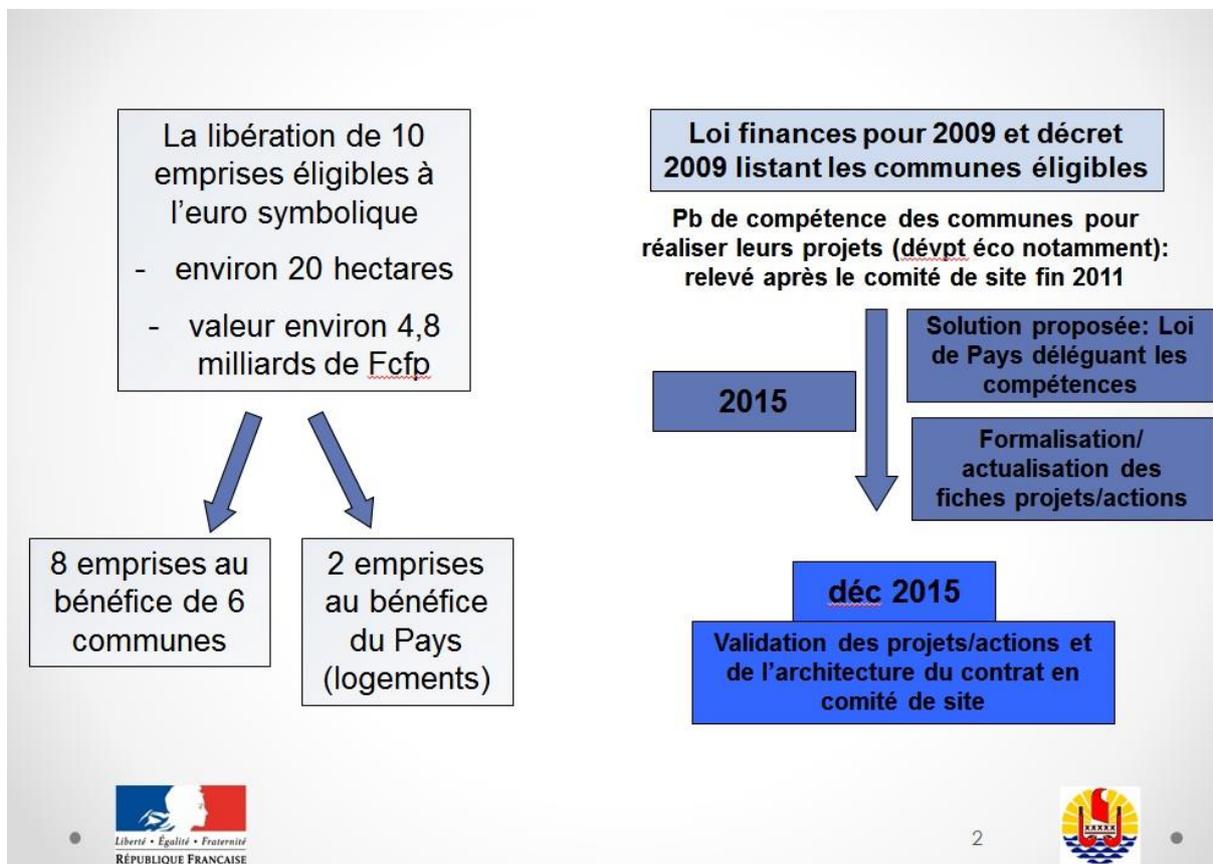
Que peut-on attendre, concrètement du CRSD ?

Le CRSD représente une véritable opportunité pour le développement économique et social de la Polynésie française. Il portera **sur la cession, par l'Etat, à un euro symbolique, de terrains bâtis et non bâtis**, aux six communes de Polynésie française sur les territoires desquelles se trouvent ces terrains. **Leur valeur réelle est estimée à 4,8 milliards de Fcfp.**

En plus de cette cession gratuite, l'Etat s'est engagé à investir environ **716 millions de Fcfp** pour aider les communes à réaliser leurs projets sur les terrains qui sont cédés. **Le Pays, de son côté, a décidé d'investir 500 millions de Fcfp** dans ces projets communaux.

La politique logement social, priorité pour le Pays, est accompagnée par l'Etat dans le cadre du CRSD :

A côté des 8 projets communaux retenus dans le cadre du CRSD, l'Etat cède au Pays deux parcelles abritant des logements (Cité Grand à Pirae et cité Mariani à Tairapu Est). Ces logements seront réhabilités au profit de la population.



Contacts médias



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
PRÉSIDENTE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Concrètement, les projets, au nombre de 8, s'articulent autour de 4 axes :

1/ Création de zones d'activités économiques

2/ Requalification de zones et aménagements urbains ;

3/ Création de zones d'activités touristiques et de loisirs ;

4/ Création d'infrastructures publiques participant au développement économique.

AXE 1

CREATION DE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Projet 1 : Réalisation d'une zone d'activités économiques (ZAE) sur la commune de Arue

Projet 2 : Aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte (économique et équipements publics) sur l'ex emprise du CEA à Mahina

Projet 3 : Aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte sur l'ex-emprise du fort de Taravao

AXE 2

REQUALIFICATION DE ZONES ET AMENAGEMENTS URBAINS

Projet 4 : Requalification urbaine de la zone portuaire sur la commune de Papeete

Projet 5 : Aménagement urbain d'un centre-ville sur la plaine de Taaone, Pirae

AXE 3

CREATION DE ZONES D'ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Projet 6 : Etudes de requalification de la base ionosphérique en vue d'un projet de développement économique tourné vers la mer sur la commune de Taiarapu Est

Projet 7 : Création d'une offre touristique sur l'emprise de l'ancien centre d'instruction nautique de Tautira sur la commune de Taiarapu Est

AXE 4

CREATION D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES PARTICIPANT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Projet 8 : Marché de proximité sur la cité Bopp-Dupont à Faaa

Contacts médias

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
communication@presidence.pf